

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur, permettez-moi, tout d'abord, de vous remercier pour la confiance que vous nous avez largement renouvelée et ce, dès le premier tour de scrutin des élections municipales du 23 mars dernier.



Et comme à l'accoutumée, ce premier « Mot du maire » d'une nouvelle mandature ne déroge pas à notre souci de vous tenir informés des décisions prises par vos élus, après chaque réunion des membres du Conseil municipal.

La première de ces réunions, le 29 mars, était consacrée à la mise en place du nouveau Conseil municipal. C'est ainsi que j'ai été unanimement reconduit dans mes fonctions de maire, de même qu'ont unanimement été élus mes adjoints, qui sont : Mme Françoise DORÉ, 1^{ère} adjointe, Mme Danièle TRINQUÉ, 2^{ème} adjointe, M. Frédéric SEISSON, 3^{ème} adjoint et M. Jean-Paul LAGUERRE, 4^{ème} adjoint.

Conformément à une nouvelle loi en vigueur, ce sont le maire et les deux premiers adjoints qui occupent, automatiquement, les trois sièges dont dispose notre commune au sein de notre communauté d'agglomération

Une seconde réunion s'est tenue le 12 avril et avait pour ordre du jour la création des commissions municipales, la désignation de délégués auprès d'organismes extérieurs, les délégations consenties au maire par le Conseil municipal et enfin, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints.

Ce sont ainsi sept commissions qui ont été mises en place, de même que nous avons désigné des délégués, titulaires et suppléants, auprès de dix-sept organismes (associations et syndicats intercommunaux, caisse d'allocations familiales, conseil d'école, centre communal d'action sociale, ...).

Quant aux indemnités mensuelles des élus, elles restent inchangées, au taux maximum légal des communes de 500 à 999 habitants, ce qui représente 313,62 € brut pour mes adjoints et 1178,46 € brut pour moi-même.

Ainsi s'achève ce « Mot du maire », qui se veut le résumé de délibérations dont je vous invite à consulter, en mairie, le compte-rendu officiel.

Qui plus est, je vous invite à venir nombreux aux manifestations suivantes :

- jeudi 1^{er} mai, grand vide-greniers, toute la journée dans le village, organisé par notre comité des fêtes,
- jeudi 8 mai, à 11h, au Monument aux Morts, commémoration du souvenir de l'armistice de 1945,

Verquières, le 24 avril 2014